

**APPEL A COMMUNICATIONS POUR LES JEUDIS DU LEM (2022-2024)
(CAMPUS CONDORCET, AUBERVILLIERS)**

**La fabrique de l'assentiment :
créance et témoignage dans les
religions monothéistes**

Le témoin est une personne ou une chose qui a pour rôle d'authentifier un fait ou un discours. L'irruption du divin dans l'histoire, surtout sous une modalité sensible, appelle la présence de garants sans lesquels la mémoire de l'événement ne saurait se fixer. Si la Bible connaît des objets-témoins, comme la stèle dressée par Josué lors du pacte de Sichem, voire des objets théophores, comme les Tables de la Loi ou l'Arche d'Alliance, elle met d'abord l'accent sur l'homme-témoin : le patriarche, le prophète, le roi, et plus encore le peuple d'Israël dans son ensemble, qui doit attester de la présence agissante de Yahvé (Is 43, 9-10 ; 44, 8 ; 55, 4). Dans le Nouveau Testament, récapitulant en sa personne tout le peuple élu, Jésus est appelé à rendre témoignage (à la Vérité, à son Père, à lui-même), par son enseignement et par sa vie. Cette double dimension se retrouve dans le témoignage que ses disciples seront appelés à rendre en Église : le *μαρτύριον*, sanglant ou non-sanglant, est d'abord un "témoignage". Cette conception de l'idée de "martyr" caractérise aussi le concept de *shahid* que l'on trouve dans la tradition musulmane.

En passant des réalités mystériques, exprimées par le langage de la théologie, à la réalité socio-historique, la vie des croyants continue à s'appuyer sur des témoins sans lesquels une multitude d'actions seraient impossibles. La tradition rabbinique, quant à elle, s'interroge longuement sur le statut du témoin et la valeur de son témoignage. La notion de témoignage – public ou privé, écrit ou oral, ordinaire ou extraordinaire, officieux ou officiel – permet d'inscrire les religions dans l'histoire. Nous proposons ici d'esquisser une typologie du témoin en tant qu'objet des sciences religieuses :

- Le témoin qui accrédite l'authenticité d'un fait à travers des genres littéraires ou para-littéraires variés (lettre, chronique, biographie...)
- Le témoin protagoniste d'une action rituelle (ex. parrain/marraine, témoin de mariage...).
- Le témoin au sens judiciaire, convoqué dans le cadre d'organismes proprement religieux (ex. en catholicisme, officialités, tribunaux romains – Rote, Pénitencerie... –, congrégations romaines habilitées à juger – Saint-Office, Congrégation des Rites pour les procès de canonisation... –), de juridictions seigneuriales ecclésiastiques ou de juridictions étatiques ayant autorité dans certaines affaires religieuses (ex. parlements français d'Ancien Régime...). De telles distinctions perdent cependant leur pertinence dans les univers juif et musulman, dont les spécificités réclament un examen particu-

lier (voir, par exemple, la justice des *mahkeme* et celle du *millet* dans le monde ottoman.

- Le témoin au sens juridico-administratif, qui intervient dans la *subscriptio* d'actes relevant du droit religieux (ex. dans le droit canon de l'Église latine : bulles, brefs, rescrits, dispenses, privilèges, collations de bénéfices...) et/ou civil (testaments, donations et autres actes notariés pouvant concerner des hommes et femmes de religion).

À la croisée des approches théologique, juridique et historique, le présent cycle de conférences se propose d'étudier les diverses formes prises par l'acte d'attestation dans le champ religieux, dans les textes-sources comme dans les traditions postérieures qui, au nom de la véracité ou de la légitimité, croient nécessaire, pour garantir la survie de la communauté croyante voire de la croyance elle-même, de recourir à des « témoins ».

Calendrier de la première année du cycle :

10 novembre 2022

15 décembre 2022

9 février 2023

9 mars 2023

6 avril 2023

15 juin 2023

Contacts

Philippe Castagnetti philippe.castagnetti@univ-st-etienne.fr

Sylvio De Franceschi sylvio.defranceschi@ephe.psl.eu

-